



Commune de JUILLAC
Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La
Gaillarde
Canton de l'Yssandonnais.

Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal

du jeudi 10 septembre 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Aumaître, Maire.

Présents : Lionel Aumaître, Pascale Boissières, Charrières Vincent, Stéphanie Daurat, Michel Peyramaure, Céline Binz, Jérôme Auberty, Le Sollic Alexis, Maxime Comby, Aurore Treuil, Clarisse Bayol, Olivier Guignard, Catherine Semblat, Florence Canty.

Excusés : Nathalie Cannesan.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Daurat

Ordre du Jour :

- 1 Délibération choix du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2027.
- 2 Délibération modification des statuts de la CABB.
- 3 Délibération vente parcelle terrain (Pylône Téléphone).
- 4 Délibération demande de FST auprès de la CABB : Pont de la Nadalie.
- 5 Délibération décision modificative pour le budget du SPIC.
- 6 Délibération demande de subvention au titre des amendes de police : Pont de la Nadalie.
- 7 Délibération création emploi contractuel pour la cantine à 30h.
- 8 Délibération création emploi contractuel : mairie, médiathèque et agence postal 9h.
- 9 Délibération adhésion au Service Public de l'emploi temporaire du CGG 19.
- 10 Questions diverses.

Approbation du PV antérieur.

Mr le Maire demande s'il y a des questions.

Catherine Semblat : Est-il possible de nommer les gens qui posent des questions ?

Réponse : oui.

Pas d'observations supplémentaires.

Vote : Pour à l'unanimité pour l'acceptation de l'ancien PV.

Mr le Maire prend 2 décisions :

- Validation de l'offre de l'entreprise MAZY pour le lot de menuiseries de la chaufferie du réseau de chaleur biomasse pour un montant de 7990 €. Le lot n'avait pas reçu d'offre lors de l'appel d'offres général.
- Demande de subvention pour travaux de voiries pour un montant de 12670€ au département.

1) Délibération choix du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2027

Une communication, avec photo des agents sur les réseaux, sera faite à la population pour informer du passage des agents recenseurs. Le recensement se fera du 20 janvier au 20 février 2027. Le nom des agents n'est pas encore connu, mais cela ne devrait pas tarder.

Vote pour le coordonnateur communal pour le recensement : Alice ARPIN.

Vote : Pour à l'unanimité.

2) Délibération modification des statuts de la CABB

Délibération reportée car il est impossible de la voter maintenant.

3) Délibération vente parcelle terrain (Pylône Téléphone)

Vente de la parcelle D895 (pylône de téléphonie) de 65 m², au prix de 36000€ net, avec toutes les servitudes nécessaires.

Vote : Pour à l'unanimité.

4) Délibération demande de FST auprès de la CABB : Pont de la Nadalie

Au niveau du Pont de la Nadalie, l'eau ravine et enlève la terre, le cours d'eau s'élargit.

Une demande de FST auprès de la CABB est demandée pour le financement des travaux.

Alexis Le Sollicec : Y avait-il déjà eu des travaux sur ce pont ?

Réponse : Non c'était pour le pont des Cardes.

Vote : Pour à l'unanimité.

5) Délibération décision modificative pour le budget du SPIC

Seul l'investissement avait été prévu au budget primitif du SPIC « Réseau de chaleur ». Il est nécessaire d'abonder la section de fonctionnement pour procéder à la mise en service et vendre « de la chaleur ». D'autant plus que les 448 000 € de C2E seront remis en fonctionnement. Pour équilibrer le budget, nous inscrivons en dépenses 20 000 € de fournitures non stockables, 30 000 € pour les fournitures d'entretien et de petits équipements, 80 000 € pour la fourniture du bois, 40 000 € pour les charges de salaires, 12 765 € pour les assurances... Avec une prévision de virement à la section d'investissement de 275 235 €. L'ensemble des sommes budgétées en dépenses ne sera pas mobilisée en 2026, elles sont inscrites pour assurer l'équilibre budgétaire. Le résultat permettra de dégager du fonctionnement pour l'exercice 2027.

Michel Peyramaure : les travaux sont faits à 90%, le bardage va commencer, tout ce qui est réseau est fait à 70%, le reste devrait être fini la semaine prochaine. La pose de la chaudière est en semaine 43. L'aménagement de voiries commencent mercredi pour 15 jours, mais il y aura moins de bruit que cet été. Fin des travaux : pas de date de prévu encore.

L'idée est de finir l'hydraulique pour faire fonctionner la chaudière de secours très rapidement.

Le chantier est important donc normal qu'il y ait des désagréments, des modifications ont eu lieu.

Difficultés : choix du bardage et la chaudière qui est arrivée avant les menuiseries.

Pascale Boissières : les techniciens sont montés sur la chaudière, est-ce bien ? Ont-ils abîmé quelque chose ?

Réponse : C'est à vérifier.

Vote : Pour à l'unanimité.

6) Délibération demande de subvention au titre des amendes de police : Pont de la Nadalie

Une demande de subvention des amendes de police auprès du département sera faite selon le plan de financement des communes du Département donc 35% du montant HT. On ne peut pas dépasser 80% des subventions.

Mais on ne peut pas commencer les travaux tant que l'on n'a pas les arrêtés.

Vote : Pour à l'unanimité.

7) Délibération création emploi contractuel pour la cantine à 30h

Emploi non complet 30h hebdomadaires qui débutera le 1^{er} janvier 2027. C'est le même que celui de maintenant sur 36 semaines (période scolaire).

Pascale Boissières : La cantinière veut se faire payer les congés tous les mois.

Vote : Pour à l'unanimité.

8) Délibération création emploi contractuel : mairie, médiathèque et agence postal 9h

Le contrat d'Emmanuelle s'arrêtait donc on l'a repris pour 9h/s à partir du 1^{er} novembre.

Catherine Semblat : La poste sera donc moins ouverte ?

Réponse : Non les horaires d'ouverture au public sont maintenus, ceux du Point Public

Multimédia sont diminués. Emmanuelle peut aller à la mairie du coup le jeudi après-midi quand

Céline n'est pas là pour soulager Alice. Emmanuelle pourra remplacer Michèle le mardi matin à la médiathèque. Catherine Lavialle va bientôt partir à la retraite donc on pourra revoir le contrat d'Emmanuelle au cas où. C'est une bonne idée de la garder car elle est formée pour la tenue du bureau de poste et elle remplit bien la tâche.

Céline binz : Elle ne fait que 36h par mois ?

Réponse : Non car elle a un autre emploi.

Vote : Pour à l'unanimité.

9) Délibération adhésion au Service Public de l'emploi temporaire du CGG 19

C'est pour un emploi temporaire pour faire appel quand on a un surcoût de travail ou un remplacement.

La décision est prise pour la durée du mandat.

On ne paie que si on l'utilise.

Vote : Pour à l'unanimité.

10) Questions diverses

- Mr le Maire informe qu'il a pris la décision de la délibération 202651 relative à la protection des données avec la société GAIA (depuis 4 ou 5 ans), car elle est arrivée très tardivement et elle était urgente. On reste avec la même société, il y a les 5 caméras en plus, panneau (chaque entrée du bourg et les écoles). Des réglages des caméras sont nécessaires.

Vote à l'unanimité

- Catherine Semblat : Par rapport à Catherine Lavialle, elle a beaucoup de jours de congés à récupérer. Comment cela se passe-t-il pour elle ?

Elle est en congés afin d'apurer une partie du stock et Céline l'aide beaucoup pour son dossier de retraite. Elle sera mise à la retraite au 1^{er} janvier 2027, le dossier suit son cours.

Catherine Semblat : Les jours de congés dûs seront-ils payés ?

C'est Mme Chauvac qui vient lundi et qui nous le dira.

On l'a bien aidé en prenant une décision sinon pendant 3-4 mois elle n'aurait rien eu. On a trouvé un terrain d'entente car elle n'avait pas envie de faire cette demande.

Catherine Semblat : J'insiste sur les jours qu'elle a travaillés.

Elle ne voulait pas prendre les jours de congés. On ne peut prendre que 30 jours max de congés.

On comprend ce que Catherine Semblat veut dire, mais il y a des lois. On a fait des efforts en continuant à l'employer pendant 3 mois pour essayer de compenser sinon elle partait sans rien. Pascale Boissières : J'en reparlerai la prochaine fois mais il n'y a pas assez de finances pour payer les salaires prochains vu qu'il a fallu payer des arriérés de 2025, donc problème pour le chapitre 12, contrainte de la situation budgétaire (on verra cela au prochain conseil).

- Mr le Maire : J'informe en ce qui concerne la gazette pour le mois d'octobre, Céline Binz qui en est en charge, et suite à la demande de l'opposition, vous avez le droit d'écrire sur un espace sur la gazette, mais évidemment, je suis le directeur de la publication (vu les lois). Un mail sera envoyé demain et vous aurez jusqu'au 20/9 pour nous envoyer ce que vous voulez mettre.

Fin de la séance à 21h04.

Le secrétaire de Séance,



Le Maire,